



République Française – Département de la Haute-Garonne – Commune de ROUMENS  
Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS de la Commune de ROUMENS

## Délibération n° 2022-02-02-01

### Séance du 2 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date convocation : 28 janvier 2022

Présents : 10

Votants : 10

Absents ou excusés : 1

L'an deux mille vingt-deux, le deux février à vingt et une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Pierre, BARBASTE Sébastien, BOURREC Daphné, CHESSERON Jean-Marie, GALLAIS Nathalie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, LATCHÉ Jean, RIVALS Christophe

Absents ou excusés : CASSE Josiane

Ayant donné procuration : /

Secrétaire : BARBASTE Pierre

**Objet : Réhabilitation d'une bâtisse ancienne et construction d'un pôle multi activité à Roumens : Attribution des marchés publics de travaux et autorisation de signature des marchés publics.**

- Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 2019-01-04-06, en date du 1er avril 2019, attribuant l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une ancienne bâtisse en pôle multi activités au groupement composé d'ATELIER VELA, BBA ARCHITECTES, SAGOLS PAYSAGISTES, CSP, ECOZIMUT ;
- Vu la délibération n° 2019-03-12-05 en date du 3 décembre 2019, approuvant l'Avant-projet définitif tel que présenté par le maître d'œuvre et le montant prévisionnel des travaux à 1 087 431 euros HT (phase avant-projet définitif) ;
- Vu le rapport d'analyse des offres ;
- Vu l'avis consultatif de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 2 février 2022 ;

Le Maire expose au conseil municipal que l'opération de travaux réhabilitation d'une bâtisse ancienne et construction d'un pôle multi-activité implique la consultation d'entreprises en vue de conclure les marchés publics de travaux qui seront passés selon la procédure adaptée.

La consultation a été décomposée en 18 lots comme suit :

LOT 01 : DEMOLITION-DESAMIANTAGE

LOT 02 : GROS-OEUVRE - TERRASSEMENT - FONDATIONS SPECIALES

LOT 03 : ISOLATION



- LOT 04 : ETANCHEITE
- LOT 05 : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
- LOT 06 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
- LOT 07 : CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS
- LOT 08 : MENUISERIES INTERIEURES – PLACARDS
- LOT 09 : SERRURERIE - METALLERIE
- LOT 10 : PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION - CHAUFFAGE
- LOT 11 : ELECTRICITE CFO-CFA
- LOT 12 : CARRELAGE - FAIENCE - CHAPE
- LOT 13 : REVETEMENTS STRATIFIES
- LOT 14 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES
- LOT 15 : PEINTURE - REVETEMENT MURAL - SIGNALÉTIQUE
- LOT 16 : REVETEMENT DE FACADES
- LOT 17 : ESPACES VERTS - AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- LOT 18 : VRD

La consultation a été lancée du 22 juillet 2021 au 5 octobre 2021. Il a été reçu 22 plis, tous lots confondus.

Il n'a été reçu aucun pli pour les lots n°13 revêtements stratifiés, n°14 revêtements de sols souples et n°18 VRD. Ces trois lots ont été déclarés infructueux en l'absence d'offres.

Les lots n°13 et 14 seront fusionnés en un lot unique, le lot 13-14 revêtements de sols souples et stratifiés, afin d'obtenir une meilleure offre financière. Ils seront relancés par l'envoi d'une demande de devis à plusieurs entreprises via la plateforme de dématérialisation courant février 2022. Une nouvelle commission des marchés à procédure adaptée se réunira afin de donner son avis sur l'attribution de ce lot et cet avis sera soumis au conseil municipal qui décidera de l'attribution de ce lot.

Le lot n°18 VRD a été relancé du 26 octobre au 16 novembre 2021 par demande de devis envoyée via la plateforme de dématérialisation à 5 entreprises. 2 offres ont été remises dans le cadre de cette nouvelle consultation.

Pour l'ensemble des lots, il a été décidé de procéder à des demandes de précisions et aussi de recourir à la négociation avec l'ensemble des entreprises ayant présentée une offre conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement de la consultation.

Après cette dernière phase, la commission des marchés à procédure adaptée réunie le mercredi 2 février 2022 a pris connaissance du rapport d'analyse des offres et du et du classement des offres au vu des critères de jugement des offres prévus au règlement de la consultation, présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

A l'issue de cette présentation, la commission propose les choix suivants :

<b>N° et Intitulé du lot</b>	<b>Candidat / coordonnées</b>	<b>Montant de l'offre euros HT</b>
LOT 01 : DEMOLITION-DESAMIANTAGE	ASSALIT 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	53 200,00

LOT 02 : GROS-OEUVRE - TERRASSEMENT - FONDATIONS SPECIALES	NEROCAN 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	305 000 ,00
LOT 03 : ISOLATION	ALLIANCE ISOLATION 31850 MONTRABE	2 707,61
LOT 04 : ETANCHEITE	COFELA 31200 TOULOUSE	6 523,43
LOT 05 : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	SBR 31250 REVEL	152 590,06
LOT 06 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	3DECO MIROITERIE 31100 TOULOUSE	79 000,00
LOT 07 : CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS	PAGES ET FILS 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	70 752,20
LOT 08 : MENUISERIES INTERIEURES – PLACARDS	CGEM 31200 TOULOUSE	66 725,61
LOT 09 : SERRURERIE - METALLERIE	FAÇON METAL 31400 TOULOUSE	15 285,27
LOT 10 : PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION - CHAUFFAGE	ADECOTHERM 31000 TOULOUSE	151 715,63 (sans option)
LOT 11 : ELECTRICITE CFO-CFA	VEELEC 31130 QUINT FONSEGRIVES	61 500,00 (sans option)
LOT 12 : CARRELAGE - FAIENCE - CHAPE	SP CARRELAGE 31560 NAILLOUX	19 000,00
LOT 15 : PEINTURE - REVETEMENT MURAL - SIGNALETIQUE	LACOMBE 81600 GAILLAC	23 380,46
LOT 16 : REVETEMENT DE FACADES	SOL FAÇADE 31410 NOÉ	41 499,97
<b>TOTAL</b>		<b>1 048 880,24 € HT</b>

LOT 17 : ESPACES VERTS - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	La commission propose de déclarer sans suite ce lot pour modification du besoin.
LOT 18 : VRD	Au vu de l'écart très important entre l'estimation du maître d'oeuvre en phase APD pour ce lot et le montant des offres remises, la commission propose de déclarer sans suite ce lot pour modification du besoin, afin que le cahier des charges revu permette d'obtenir une meilleure offre financière sur des bases techniques nouvelles.

Le montant de ces marchés publics de travaux (hors lots n° 13-14 ; 17 et 18) s'élèverait à 1 048 880,24 € HT soit 1 258 656,29 € TTC.

A l'issue de cette présentation, monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'au regard des éléments portés à sa connaissance, le conseil municipal peut décider :

- d'abandonner la procédure (tous lots confondus) en la déclarant sans suite et de renoncer à la réalisation du projet, en application de l'article R2185-1 du code de la commande publique : « L'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite. »,
- de déclarer la procédure (tous lots confondus) sans suite pour modification du besoin (en application des articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique) et demander au maître d'œuvre de reprendre ses études gratuitement pour aboutir à un nouveau dossier de consultation des entreprises devant conduire à des offres respectant le coût des travaux annoncé en phase avant-projet définitif, augmenté du seuil de tolérance de 5%, soit 1 141 802,55 € HT (en application de l'article du cahier des clauses administratives particulières du marché de maîtrise d'œuvre),
- d'approuver les propositions des membres de la commission des marchés à procédure adaptée présentées dans les procès-verbaux de la commission en date du 2 février 2022 et d'attribuer ainsi les lots 1 à 12, 15 et 16 et de déclarer sans suite pour modification du besoin les lots n°17 et 18,
- d'approuver en partie les propositions des membres de la commission des marchés à procédure adaptée présentées dans les procès-verbaux de la commission en date du 2 février 2022 et décider d'attribuer l'ensemble des lots ou seulement certains lots et de déclarer sans suite les autres lots pour un motif d'intérêt général.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la commission des marchés à procédure adaptée et du rapport d'analyse des offres qui lui est annexé, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les propositions d'attributaires des lots 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,15 et 16 pour un coût total de travaux de 1 048 880,24 € HT soit 1 258 656,29 € TTC.
- **APPROUVE** les propositions de déclaration sans suite pour modification du besoin des lots n°17 Espaces verts aménagements extérieurs et n°18 VRD.

- **ATTRIBUE** les marchés publics des lots 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,15 et 16 respectivement aux entreprises ASSALIT/ NEROCAN/ ALLIANCE ISOLATION/ COFELA/ SBR/ 3DECO MIROITERIE/ PAGES & FILS/ CGEM/ FAÇON METAL/ ADECOTHERM/ VEELEC/ SP CARRELAGE/ LACOMBE/ SOL FAÇADE.
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés publics de travaux des lots 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,15 et 16.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le maire,  
Philippe LASMAN

